

DOCUMENT SUPPORT DE PRESENTATION DE PROJET PROFESSIONNEL RELATIF A UN CHANGEMENT DE METIER OU DE PROFESSION DANS LE CADRE DU PTP (Projet de Transition Professionnelle)

PARTENAIRE D'AVENIR

Ce document support n'est pas obligatoire pour formaliser un projet professionnel, mais :

- 1) Il permet cependant de préparer sa reconversion, en identifiant les étapes clés pour construire son projet professionnel et optimiser ses conditions de réussite
- 2) Il ne se substitue pas à la demande de financement PTP à renseigner en ligne, mais vient en complément, et représente un accompagnement à la réflexion, à compléter, notamment, avec un [Conseiller en Evolution Professionnelle](#)
- 3) Il vise également à être un document d'appui pour présenter des éléments visant à éclairer la [Commission d'Instruction](#) de [Transitions Pro PACA](#), selon les 3 critères cumulatifs obligatoires d'étude d'un projet professionnel, pour une reconversion (Article R. 6323-14 du Code du Travail) :

Cohérence du projet professionnel,

Pertinence du parcours de formation et des modalités de financement,

Perspectives d'emploi à l'issue de [l'action de formation](#).

Ils représentent les phases ayant permis d'élaborer un projet professionnel approprié, en amont d'une demande de financement.

Un glossaire est en dernière page du document, afin de mieux appréhender les mots ou expressions du vocabulaire spécialisé qui est utilisé dans ce support. Il est possible de cliquer sur les liens affichés dans le document pour accéder aux définitions des termes utilisés.

- Un conseiller CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) a-t-il été sollicité pour être accompagné dans l'élaboration du projet professionnel ? Si oui, chez quel opérateur ?

.....

.....

- Un [Webinaire](#) de Transitions Pro PACA a-t-il été suivi ? Si oui, sur quelle thématique du projet professionnel ?

.....

.....

- Le site Internet de Transitions Pro PACA a-t-il été consulté ? Si oui, sur quel aspect relatif au projet professionnel ?

.....

.....

PERTINENCE DU PARCOURS DE FORMATION ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Il est essentiel de bien choisir sa formation, afin d'identifier la plus adaptée au métier visé, de s'assurer qu'elle corresponde le mieux au profil demandé sur le marché du travail, et de connaître son contenu, son individualisation, son organisation (*temps complet/temps partiel, présentiel, distanciel, mixte...*), le mode de sélection et le suivi par l'organisme (*ex : soutien en cas de difficultés, appui à la recherche de stages, aide à la recherche d'emploi...*).

En ce sens, un [positionnement préalable](#) est obligatoire et gratuit (Article R6323-12 du Code du Travail), et réalisé par l'organisme de formation. A l'issue de ce positionnement, il propose un parcours de formation individualisé et adapté, dans son contenu, sa modalité et sa durée.

Il est également indispensable de choisir les solutions de financement les plus adaptées afin d'optimiser ses chances de mettre en œuvre le projet. Dans ce cadre, il est essentiel de se renseigner sur les dispositifs existants, sur les conditions de prise en charge plafonnées des financeurs envisagés (coût horaire, coût total, plafond du nombre d'heures...) et de prévoir plusieurs solutions de financement si nécessaire, au cas où la principale ne pourrait aboutir.

Le recours à un opérateur CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), pour travailler sur le parcours formation de son projet et le présenter à la Commission d'Instruction n'est pas obligatoire, mais ce dispositif d'accompagnement permet de mieux le définir et le mettre en œuvre.

- Indiquer en quoi la formation est en adéquation avec le métier visé

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Indiquer si un financement partiel ou un co-financement par l'employeur et/ou [l'Opco \(OPérateurs de COmpétences\)](#), sur la rémunération et/ou le coût pédagogique est envisagé, ou si d'autres sources de financement ont été identifiées

.....

.....

.....

.....

.....

- Un conseiller CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) a-t-il été sollicité pour être accompagné sur le choix de la formation et sur les modalités de financement ? Si oui, chez quel opérateur ?

.....

.....

- Un Webinaire de Transitions Pro PACA a-t-il été suivi ? Si oui, sur quelle thématique relative à la formation ?

.....

.....

- Le site Internet de Transitions Pro PACA a-t-il été consulté ? Si oui, sur quel aspect relatif à la formation ?

.....

.....

- Indiquer quelles sont les futures démarches et stratégies qui seront mises en œuvre pour trouver un emploi ou créer son entreprise à l'issue de l'action de formation

- Indiquer si des contacts avec des entreprises ont été pris, afin d'identifier un lieu de stage, en cas de [Période d'Application en Entreprise \(PAE\)](#) requise dans le cadre de l'action de formation. Si oui, il est possible de joindre un courrier spécifique dans le dossier.

- Indiquer si des contacts avec des entreprises ont été pris, et si une opportunité d'emploi à l'issue de l'action de formation se présente. Si oui, il est possible de joindre un courrier d'intention d'embauche dans le dossier.

- Un conseiller CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) a-t-il été sollicité pour être accompagné sur les perspectives d'emploi ? Si oui, chez quel opérateur ?

.....

.....

- Un Webinaire de Transitions Pro PACA a-t-il été suivi ? Si oui, sur quelle thématique relative à l'emploi ?

.....

.....

- Le site Internet de Transitions Pro PACA a-t-il été consulté ? Si oui, sur quel sujet relatif à l'emploi ?

.....

.....

GLOSSAIRE

Action de formation : Parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont de **quatre ordres** :

- les actions de formation,
- les bilans de compétences,
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- les actions de formation par apprentissage.

Allègement de formation : Possibilité pour un stagiaire de la formation, de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire, mais il a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Bilan de Compétences : Outil d'aide à la construction du projet professionnel. Il permet à une personne de faire le point, avec un organisme extérieur à l'entreprise, sur ses capacités, ses aptitudes et ses souhaits d'évolution professionnelle.

Bloc de compétences : Ensemble de compétences identifiées au sein d'une certification professionnelle, qui peuvent être découpées en plusieurs blocs. Ce bloc correspond à une activité ou un domaine d'activité. Il peut être commun à plusieurs certifications professionnelles ou spécifique à une certification particulière. Identifié au sein de la certification par un intitulé précis, il donne lieu à une évaluation ou une validation déterminée par le référentiel de certification.

Certification : Une certification professionnelle reconnaît l'acquisition de connaissances, de compétences et de savoir-faire par la délivrance d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Cette reconnaissance, classifiée par niveau et par spécialité dans un répertoire national (RNCP), permet d'attester que le titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice d'une ou plusieurs activités qualifiées (métier/domaine professionnel).

Code Rome : Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un répertoire conçu par Pôle emploi, et qui présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches et organisés par domaines professionnels. Ces fiches proposent une description détaillée des métiers : définition, conditions d'accès et activités. Le code ROME d'une fiche permet notamment d'identifier, pour chaque métier, les certifications (diplômes, titres, CQP...) associées à ce métier.

Commission d'Instruction de Transitions Pro PACA : La Commission d'instruction décide d'accorder ou non, le financement au titre du Projet de Transition Professionnel (PTP).

La rémunération, le coût pédagogique, les frais annexes peuvent être pris en charge totalement ou partiellement. Les décisions de la commission s'appuient sur :

- La répartition mensuelle du budget pour le PTP, dont la dotation a été allouée pour l'année en cours
- Les critères et les priorités.

Compétence transférable : Compétence spécifique attachée à une situation professionnelle donnée (métier, secteur ou organisation productive), mais qui peut être mise en œuvre dans un autre contexte professionnel.

Compétence transversale : Compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant à :

- des savoirs de base,
- des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Conseil en Evolution professionnelle (CEP) : Le Conseil en Evolution Professionnelle constitue un processus d'appui pour faire le point sur sa situation professionnelle, et, le cas échéant, élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'évolution professionnelle. Le service est gratuit et accessible à tous les actifs.

Coût pédagogique : Il représente les frais liés aux actions d'accompagnement, d'évaluation et de formation. Il est à distinguer des frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation réalisée.

Enquête métier : Méthode qui consiste à recueillir des informations sur un métier précis auprès de professionnels, afin de leur poser toute une série de questions sur le métier qu'ils exercent. Ces questions abordent notamment les missions à réaliser, les formations, les débouchés, les évolutions professionnelles, les compétences nécessaires...etc...

Formation certifiante : Une formation certifiante vise l'acquisition de nouvelles compétences dans un parcours complet de formation pour obtenir une certification reconnue au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Modalité pédagogique de formation : Ensemble des éléments pédagogiques utilisés pour construire la situation d'apprentissage : Présentielle (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires), Distancielle (e-learning, podcast, classe inversée...), Mixte (formation présentielle et distancielle), Alternance de cours théoriques et de pratiques...

OPérateur de COmpétences (OPCO) : Les OPérateurs de COmpétences (OPCO) ont été instaurés par la loi du 5 septembre 2018. Ils ont pour mission d'accompagner les entreprises dans leur politique de compétences, d'apporter un appui technique aux branches adhérentes en matière d'emploi et de formation professionnelle et d'assurer le financement de contrats d'apprentissage, de professionnalisation, des actions de reconversion et de promotion par alternance (Pro-A) et de prendre en charge des actions du plan de développement des compétences, qui succède au plan de formation, dans les entreprises de moins de 50 salariés. Onze opérateurs de compétences ont été agréés.

Opérateur CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) : Organisme habilité pour délivrer le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). 5 organismes délivrent ce service en fonction de la situation d'une personne :

- ✓ Pour les salariés et les indépendants en PACA : **Réseau EVA**
- ✓ Pour les demandeurs d'emploi : **Pôle emploi**
- ✓ Pour les cadres en activité ou n recherche d'emploi : **APEC**
- ✓ Pour les personnes de moins de 26 ans d'emploi : **Mission Locale**
- ✓ Pour les personnes en situation de handicap : **Cap Emploi**

Période d'Application en Entreprise (PAE) : Stage qui permet une application concrète en entreprise, des différentes connaissances théoriques acquises lors d'une formation.

Positionnement préalable : Evaluation réalisée par un organisme de formation, permettant d'identifier les acquis et compétences d'un futur stagiaire, de cibler les axes de progression et de lui proposer, à terme, un parcours de formation personnalisé, adapté et cohérent. Le positionnement préalable est obligatoire et gratuit dans le cadre du PTP.

Programme de formation : C'est un descriptif de la formation. On y retrouve notamment les contenus de la formation, les moyens pédagogiques et techniques employés durant l'[action de formation](#). Ce document regroupe également l'ensemble des modalités d'évaluation et d'appréciation des résultats.

Projet de Transition Professionnelle (PTP) : Dispositif permettant aux actifs de changer de métier ou de profession, en bénéficiant de la prise en charge, par Transitions Pro, d'une formation certifiante et des éléments de salaire. Ce dispositif remplace le Congé Individuel de Formation (CIF), en le modifiant, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Stage d'immersion/observation en entreprise : Période d'observation en entreprise qui permet à une personne envisageant une reconversion professionnelle de découvrir un secteur d'activité, une profession et de se confronter aux situations réelles du métier souhaité.

Taux d'insertion professionnelle : Le taux d'accès à l'emploi pour la formation continue mesure la part des stagiaires, qui dans les six mois suivant la fin d'une formation, ont trouvé un emploi salarié d'un mois et plus (hors particuliers employeurs, employeurs publics, employeurs à l'étranger et missions d'intérim à durée non renseignée), ou bénéficié d'un contrat aidé, ou créé leur entreprise.

Transitions Pro PACA : Les Associations de Transitions Professionnelles mises en place au 1^{er} janvier 2020, ont remplacé les Fongecif. Transitions Pro est un réseau national composé de 18 structures, représenté dans chaque région. Elles sont notamment chargées d'assurer la mise en œuvre des Projets de Transition Professionnelle – PTP (qui remplacent le Congé Individuel de Formation - CIF). L'Association Transitions Pro de référence dépendra du département de résidence de l'entreprise ou de la personne. Pour Transitions Pro PACA, les départements concernés seront : 04 (Alpes-de-Haute-Provence), 05 (Hautes-Alpes), 06 (Alpes-Maritimes), 13 (Bouches-du-Rhône), 83 (Var) et 84 (Vaucluse).

Validation des Acquis de l'Expérience : La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une voie d'accès à la certification professionnelle. Elle marque la reconnaissance par la loi que l'activité produit des compétences professionnelles. Elle permet l'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle), de même que par la voie scolaire, par la voie universitaire, par la formation professionnelle continue ou par l'apprentissage.

Webinaire : Conférence en ligne, interactive ou pas, réalisée via Internet, dans le cadre d'événements d'information, de formation, de collaboration...etc. et à laquelle plusieurs personnes connectées dans des lieux éloignés peuvent participer.